L'ordre relatif aux saisies judiciaires.

L'ordre du général Banks, en date du 8 février, est publié de nouveau dans les journaux [illegible]

Quartier Général du département du Golfe,
Nlle-Orléans, 8 février 1863.
Ordres généraux No. 15.

[illegible] exécution en vertu d'hypothèques [illegible] actes ayant le même effet, et les ventres [illegible], contre des citoyens loyaux ayant des [illegible] dans l'affaire, soit comme propriétaires, soit comme créanciers hypothécaires ou autrement, sont interdites.

L'ordre ci-dessus est republié pour l'information de ceux qu'il peut concerner.

Cet ordre est toujours en vigueur, toute infraction sera considérée comme une désobéissance aux ordres et punie comme telle.

Par ordre du major général BANKS.
GEORGE B. DRAKE, A. A. G.

Explications données à la France.

Dans la séance du 25 de la Chambre des Représentants, à Washington, le président a présenté sa réponse du président Lincoln à la résolution [illegible] la vérité, réponse renfermant la correspondance échangée entre le secrétaire Seward et M. Dayton au sujet de la résolution [illegible] contre l'invasion du Mexique par la France.

M. Seward disait à M. Dayton:

[illegible]

Nouvelles par le Sud.

Situation en Virginie et en Georgie, suivant les rapports rebelles.

Nous empruntons au *N. O. Times* les nouvelles suivantes, publiées par le Woodville *Republican* du 27, ainsi que les réflexions dont le journal les fait précéder:

[illegible]

Mobile, 26 mai—Il n'y a pas de dépêches ce matin, mais les journaux sont pleins de correspondances, par suite de la reprise des communications postales avec Richmond. L'exposé complet des événements représente la situation comme grandement améliorée. Toutes les colonnes de l'armée fédérale ont été mises en échec dans leur marche sur Richmond. L'incursion par la Péninsule et l'attaque de Butler ont été noblement déjouées par les troupes qui sont autour de Richmond, et par Beauregard. L'intrépide Breckinridge a mis en déroute la colonne commandée par Sigel et Crook dans la vallée de Shenandoah. Lee a toujours l'écime d'oreille de l'armée de Grant, et il ne lui reste plus qu'à battre Grant lui-même, qui est obstiné au dernier point. Il dit qu'il ne repassera pas le Rapidan tant qu'il aura un homme pour combattre. Tout le monde convient que ses pertes ont été immenses.

Tous les rapports de la Géorgie sont encourageants. Johnston ayant été considérablement renforcé. Le brave Finnegan, de la Floride, est venu le joindre avec une forte division.

Sherman fatigué de suivre Johnston, commence à apprécier sa position. Notre armée pas [illegible] au sud d'Etowah, pendant que l'ennemi semblait se replier sur Kingston et Cassville, où il se fortifie, dans la prévision évidemment que Johnston se prépare à exécuter une marche offensive. Ses trains d'approvisionnement ont reçu l'ordre d'aller en avant, et des bois pour la reconstruction du pont sur l'Etowah ont été expédiés.

Richmond, 23 mai—Des avis européens du 2 [illegible] que lord Russell a expliqué de nouveau sa position à l'égard des parties belligérantes en Amérique. Il a peu de sympathie pour l'une ou pour l'autre, à cause de leur manière de traiter les nègres.

Le steamer confédéré *Georgia* était parti de France.

Richmond 25 mai—La dépêche officielle suivante a été reçue ce matin:

[illegible]

R. E. LEE.

[illegible]

NOUVELLES PERSONNELLES.

Le New York *News* [illegible]

LES REPRÉSENTANTS DE LA CAROLINE DU NORD
AU CONGRÈS DE RICHMOND.

Nous trouvons dans le *True Delta* de ce matin le compte-rendu suivant d'une séance à la Chambre des Représentants du Congrès Confédéré.

M. James M. Leach demande la permission de [illegible] une explication personnelle [illegible]

[illegible] qu'il y a eu moins de désertions dans les troupes de la Caroline du Nord que dans celles des autres Etats, et que ses vues sur la paix sont celles du vice président de la Confédération et de beaucoup d'autres hommes distingués du Sud.

Il est vrai qu'il y a beaucoup d'opposition au dernier acte passé pour la suspension de l'*habeas corpus* et cette opposition a augmenté depuis le dernier discours du vice président Stephens. Il a l'intention lui-même de présenter un bill pour le rappel de cet acte. Il a entendu dire que l'acte a été passé uniquement pour supprimer l'expression du sentiment public dans la Caroline du Nord. S'il en est ainsi, la loi n'a pas atteint le but. Si le peuple de la Caroline du Nord est décidé à faire tous les sacrifices pour une heureuse poursuite de la guerre, il ne se soumettra pas cependant à la destruction de ses droits et de ses libertés.

M. J. T. Leach se lève aussi pour donner une explication personnelle. C'est à lui sans doute que faisait allusion l'article de l'*Examiner!* Il dit qu'il approuve chaque mot du discours de son collègue. Il est homme de paix, il est pour une paix honorable, pour une paix qui rendra justice à ceux qui ont commencé la guerre et ont confié leur fortune sur l'autel de la patrie.

Il dit qu'il est homme du Sud, qu'il restera fidèle à la cause du Sud et qu'il fera tout sacrifice utile pour aider au succès de cette cause. Mais, dit-il, est-ce un crime que d'être pour la paix? Comment pourrons-nous mettre fin à la guerre sans négociation et comment pourrons-nous négocier sans être en faveur de la paix? Des commissaires ont été nommés dans toutes les guerres pour amener la cessation des hostilités et mettre un terme à l'effusion du sang. L'orateur dit que nous devons mettre de côté tout l'esprit de récrimination et de préjugé qui semble passionner tant de gens à ce sujet. On a plus récriminé contre le peuple de la Caroline du Nord que contre le peuple de tous les autres Etats du Sud, et pourquoi? Est-ce parce que la Caroline du Nord a fourni aux armées tant de milliers de patriotes nobles et sincères, qui ont sacrifié pour la cause de l'indépendance tout ce qu'ils avaient?

Il dit qu'il y a, en effet, de la déloyauté dans l'Etat—mais une déloyauté dont il est fier, une déloyauté opposée aux mauvaises lois et à une mauvaise administration. Il dit que l'acte récent qui a suspendu l'*habeas corpus* a créé de la déloyauté dans la Caroline du Nord.

M. Staples désire adresser une question à l'orateur.

"Etes-vous pour la paix à toute autre condition que celle de l'indépendance du Sud?"

M. Leach—Je suis pour la paix sur la base de l'indépendance du Sud si on peut l'avoir; si non, je suis pour la paix aux meilleures conditions, moins la subjugation. M. Staples est-il satisfait?

M. Staples—"non," Et ce membre était sur le point de donner des raisons à la Chambre lorsque M. Atkins du Tennessee fait observer que le consentement unanime des membres était nécessaire, ce qui a terminé le débat.

Nouvelles du Mexique.

Nous devons à l'obligeance d'un ami, communication du *Boletin Oficial*, de Matamoros, en date du 25 mai. Nous y trouvons une correspondance échangée entre le capitaine Joubert, commandant de la corvette française *Le Colbert*, et le fameux Cortinas qui commande à Matamoros. Nous pensons que si le commandant du *Colbert* eut eu connaissance du caractère de Cortinas et des assassinats dont il s'est récemment rendu coupable sur la personne de deux français, il ne se fut pas montré si courtois à son égard.

Voici la lettre qu'il a adressée à ce personnage:

A bord de la corvette à vapeur de S. M. I. *Le Colbert*, 23 mai 1864—Mouillage du Rio Bravo.

Général,

J'ai l'honneur de vous adresser quelques numéros du journal *Eco del Comercio*, de Vera Cruz.

Le dernier numéro donne connaissance du discours de S. M. l'Empereur Maximilien et son acceptation définitive de la couronne du Mexique, et les derniers journaux d'Europe annoncent positivement son départ de Trieste le 15 du mois d'avril.

[illegible]

Entre gens d'épée, on peut loyalement se serrer la main, avant ou après le combat.

Agréez, Général, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le capitaine de Frégate commandant le Colbert—*V. Joubert*

A Monsieur le Général Cortinas, commandant de Matamoros.

Cortinas a fait une réponse, excessivement courtoise en la forme, en envoyant au capitaine du *Colbert* des journaux de Matamoros en échange de ceux de Vera-Cruz. Au fond, il déclare qu'étant soldat du peuple il ne veut d'autre gouvernement que celui qui a reçu la sanction des élections populaires et qui a été reconnu en 1861 par le représentant de Sa Majesté Impériale de France.

Il assure le commandant du *Colbert* que quand l'archiduc occupera le Mexique avec le titre d'Empereur, il se passera bien des années avant qu'il puisse étendre son gouvernement dans tout le pays, et qu'il faudra pour cela l'annihilation presque totale de ses habitants actuels. Il ajoute: "Et, pour ma part, je vous assure que si jamais je venais à être partisan de la monarchie, ce ne serait pas chez l'étranger, que j'irais chercher le souverain auquel je rendrais hommage."

FRANCE.

La brouille entre Ollivier et Jules Favre — L'incartade du marquis de Boissy — Réduction de l'armée, etc.

Nous extrayons les passages suivants de diverses correspondances parisiennes, en date du 3 au 6 mai.

Il a couru ces jours-ci plusieurs mots et il y a eu plusieurs incidents au Corps-Législatif, dont, au courant de la plume, je n'ai point pensé à vous entretenir. L'un des premiers a été celui de M. Thiers. Un député de la gauche, le rencontrant dans un des couloirs, après le premier discours de M. Ollivier, qui venait de plaider *pro domo*, en détendant chaleureusement son rapport: "Eh bien, dit ce député à M. Thiers, Ollivier vient de brûler ses vaisseaux.—Vous pouvez bien dire toute sa flotte," répartit l'éloquent orateur.

Voilà le mot. Où l'a élevé à la Chambre, de part et d'autre, presque à la hauteur d'un événement ou d'un discours, mais est-il juste? L'abandon même du parti au nom duquel M. Ollivier était-il assez puissant pour rendre tout le parti? J'en doute fort.

[illegible]

L'empereur du Mexique a notifié déjà son avènement à trois puissances (outre la France sans doute): l'Autriche, la Belgique et le Saint-Père. Ce ne sera qu'après son arrivée à Mexico que le nouveau souverain signifiera son avènement aux autres gouvernements.

Les ambassadeurs japonais dînaient, hier, chez le ministre de la guerre et assistaient à la soirée. Mustapha Fazil pacha, frère du vice roi d'Egypte et ministre des finances de Turquie, un des hommes les plus considérables du gouvernement ottoman, est attendu cette semaine à Paris où il passera le mois de mai; il descendra probablement au *Grand Hôtel*.

Je vous avais fait pressentir une réduction assez considérable de notre armée. On me dit qu'il y a déjà, sur ce chiffre total, 25 mille hommes renvoyés dans leurs foyers; ces 22 milles hommes appartiennent à la classe qui devenait libérale le 1er janvier 1865. Ce n'est donc, pour cette catégorie, qu'une libération anticipée.

On redoutait ici, dans le monde entier, une augmentation du taux de l'escompte de la Banque de France, mais, d'après le résultat des dernières investigations du conseil, l'encaisse s'étant trouvé dans un état d'accroissement (contrairement à la proportion subie par l'encaisse de la Banque de Londres) on a pu maintenir les choses dans le *statu quo* (La Banque de France a, depuis, fixé son taux à 6 pour cent—*Eds.*)

Beaucoup d'invitations sont arrivées ici de Claremont à un certain nombre de personnes que leurs antécédents ou leurs affections rattachent à la maison d'Orléans, à l'occasion du mariage du comte de Paris avec Mlle de Montpensier, mariage qui se célèbre, comme vous le savez, le 30 mai, à la résidence de la famille exilée.

VIN DE SALSEPAREILLE DU Dr CH. ALBERT
EN FRANCE COMME A L'ÉTRANGER,
LE VIN DE SALSEPAREILLE
DU Dr Ch. ALBERT est prescrit par les plus grands médecins comme le dépuratif le plus puissant pour guérir les maladies secrètes, Ulcères, dartres, boutons, scrofules, vices du sang.—Dépôt à PARIS, rue Montorgueil No 19—A la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis CASTEL, Pharmacien.

PRÉVENTION ET guérison des MALADIES DE POITRINE
TRAITEMENT SPÉCIFIQUE PAR LES
HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL.
SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude. SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux.
PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse. PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine.
12, rue Castiglione, à Paris. SWANN, Pharmacien, 12, rue Castiglione, à Paris.
[illegible] M. LOUIS CASTEL, Pharmacien.

PILULE DEHAUT
Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT pour être prises et digérées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons les plus fortifiantes [illegible]
Dépôts à New-York, chez MM. FOUGERA frères, pharmaciens, No 30, North William street, et chez M. LEROY, pharmacien, No 771, Broadway.
DES DÉPÔTS de NOS PILULES sont établis pour la vente en GROS et DEMI GROS, chez M. Louis CASTEL, pharmacien, encoignure Sainte Anne et Royale, et chez Ed. GUILLOT, droguiste, 120, rue Royale.
Au détail, dans les principales pharmacies de la Nouvelle Orléans.

Paquebot régulier de Vicksburg
Jour de départ, vendredi 3 juin, à 5 heures p. m. Pour VICKSBURG, NATCHEZ, MORGANZA, BATON ROUGE, BAYOU SARA, PLAQUEMINE, PORT HUDSON, DONALDSONVILLE, et tous les points intermédiaires sur la rivière. Le beau bateau neuf LANCASTER No. 4, capitaine M. J. McCullough, C. C. Row, commis, partira comme il est dit plus haut.
O. W. GRAHAM & Co. Agents, Nos 45 et 47 Front Levée. JOHN L. TITUS, Nos 9 rue Bienville.

Pour New York directement.
Départ, VENDREDI, 10 juin, à 8 h. du matin. Le magnifique steamer CREOLE [illegible] WARNEKEN & Co., Rue de l'Union, No 41.

Pour la côte au-dessous de la ville.
Le bateau à vapeur JULIA, capitaine Jacob F. McClean [illegible] MERCREDIS et SAMEDIS [illegible]

LE MITTIE STEPHENS.
Paquebot trois fois par semaine—Pour Baton-Rouge et la Côte.
[illegible] DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS [illegible] JOHN L. TITUS. W. G. BETTERTON.

Paquebot régulier du MARDI, de la malle des Etats-Unis.
Pour VICKSBURG, NATCHEZ, BAYOU SARA, BATON ROUGE [illegible] GREY EAGLE [illegible] W. J. BETTERTON. JOHN L. TITUS.

POUR MATAMOROS. [illegible] JOSEPH KELLEY, Rue Gravier No 86.
POUR MATAMOROS. La belle goélette anglaise ANDROMEDA [illegible] COUTURIE FRÈRES, rue Vieille Levée No 42.
POUR MATAMOROS. La goélette clipper fine voilière FANCY [illegible] L. JOUBLANC.
POUR MATAMOROS. La goélette anglaise SYLVIA [illegible] JOSEPH KELLEY, Rue Gravier No 86.
Pour Matamoros. Le brick anglais GEO DUNCAN [illegible] L. JOUBLANC, Passage de la Bourse No 33.
POUR MATAMOROS. La fine goélette voilière BRAZOS [illegible] S. FERNANDEZ & CO., 125 Vieille Levée.
POUR MATAMOROS. La goélette fine voilière ZENAS SNOW [illegible] L. JOUBLANC.
POUR MATAMOROS. La goélette anglaise HELENA [illegible] JOSEPH KELLEY, Rue Gravier No 86.
POUR MATAMOROS. DÉPART IMMÉDIAT. La belle goélette anglaise MAY ROBINSON [illegible] D. DE GOICOURIA & CO., 82, rue Poydras.
POUR TAMPICO. La goélette fine voilière et de première classe UNITED STATES, capitaine H. Walker [illegible] L. JOUBLANC.
POUR VERA CRUZ. La goélette fine voilière HENRY F. RUSSELL [illegible] L. JOUBLANC.
POUR BORDEAUX. La barque Norvégienne TANWORTH [illegible] JOSEPH KELLEY, rue Gravier.
A AFFRETER. La barque italienne ANTONIETTA [illegible] PIAGGIO FRÈRES, rue de la Vieille Levée Nos 52 et 64.
POUR LA HAVANE. Le goélette ISLAND BELLE [illegible] JOSEPH KELLEY.
POUR TAMPICO. La belle goélette J. W. WILDER [illegible] JOSEPH KELLEY.
POUR LE HAVRE. La barque française de 1re classe HAPPY [illegible] E. BORDELOIS [illegible]
POUR BORDEAUX. Le navire de 1re classe FAIRY QUEEN [illegible] JOSEPH KELLEY.
POUR BORDEAUX. [illegible] L. JOUBLANC.
POUR NASSAU. Le fin clipper REBECCA [illegible] S. FERNANDEZ & CO.

J. E. VILLAVASO, Marchand de Produits de l'Ouest. [illegible] rue FRONT LEVÉE, No 12, entre les rues [illegible]

Entrepot de Tapis, No 19 ... Rue de Chartres ... No 19 [illegible] A. BROUSSEAU & Co.

Dr F. FORMENTO Jr, [illegible]

En Magasin. 20 [illegible] VINS ROUGES. [illegible] VINS BLANCS. VINS EN CAISSES. [illegible] T. BAILLY BLANCHARD, Jr., 39 Vieille Levée.
En magasin. 100 paniers CHAMPAGNE [illegible] T. BAILLY BLANCHARD Jr., 39, Vieille Levée.
Pour l'exportation. VINGT barriques vin rouge [illegible] T. BAILLY BLANCHARD Jr.
ESSENCE DE MENTHE anglaise. ESSENCE DE MENTHE suisse. ESSENCE D'ORANGE. BLEU D'OUTREMER. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 39, Vieille Levée.
Vins en magasin et en Douane. 25 barriques vin rouge, St. Emilion [illegible] OSCAR BERCIER & CO., No 17, rue St Louis.
20 tierçons jambons fumés au sucre [illegible] OSCAR BERCIER & CO.
Whisky, genièvre, huile, vermouth, vin blanc, goyave, &c. 100 barils vieux whisky Bourbon [illegible] PIAGGIO FRÈRES [illegible]
E. BORDELOIS, MARCHAND COMMISSIONNAIRE, IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS, &c.

EN débarquement du navire HAPPY, de Bordeaux [illegible] E. BORDELOIS, 41, rue Vieille Levée.
Vins pour l'Exportation. [illegible] E. BORDELOIS, 41, rue Vieille Levée.
EN débarquement des steamers Matanzas et Morning Star, et en magasin—CAFÉ Java, St Domingue et Rio, SCHNAPPS de Wolf [illegible] E. J. HART & Co., rue Tchoupitoulas Nos 73 et 75.
CIGARES de la Havane [illegible] BORNIO & FRÈRE.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle Orléans
Septième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exige la loi et sa charte.
[illegible]
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
—DIRECTEURS—
[illegible]

SEPTIÈME TABLEAU ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Hope, DE LA NLLE ORLÉANS.
[illegible]
ETAT DE LA LOUISIANE.
[illegible] Hy. PEYCHAUD, Président. A. LEBRETON, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
QUINZIÈME ETAT ANNUEL.
[illegible]
THOMAS A. ADAMS, Président. WM. H. RICE, Secrétaire pro tem.
DIRECTEURS.
[illegible]

Chapeaux! Chapeaux!
25, Rue des Magasins, 25.
[illegible] E. B. BENEDICT.

HOTEL DE L'EUROPE, Rue Houston No 21, près Crosby, à New-York.
Logements de famille; bonne table et prix modérés.
MESDAMES CHOL & PRATS ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et clients de la Nouvelle Orléans qu'elles ont fait l'acquisition de l'Hôtel de l'Europe, à New York [illegible]

Restaurant St-Louis Tenu par HENRI BARTHE.
Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon.
Chambres garnies pour habitants. Salons pour noces et repas de famille.
[illegible]

POUR CAUSE DE DÉPART. A vendre ou à louer pour cinq ans.
[illegible] ROMAIN SUISSIERE.

IMPORTATION DIRECTE DE CORSETS FRANÇAIS.
Mesdames! Mesdames!
[illegible] H. DASPIT, RUE DES MAGASINS [illegible]

Boulangerie.
LE soussigné prévient le public que l'ancienne BOULANGERIE F. DUCOM [illegible] PITRE & SOUCHE, rue Bourbon.

VIN DE XÉRÈS—Importation directe de Cadix [illegible] BORNIO & FRÈRE, Rue Gravier, No 34.

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—JUIN 1864.
SONT invités à se présenter au Consulat pour affaires qui les concernent, les personnes dont les noms suivent:
[illegible]

DANIEL GORREN,
27.......Rue des Magasins.......27
Magasin (occupé autrefois par C. Yale Jr.)
ARTICLES DE MODE.
Vente en Gros.
[illegible]
ARTICLES EN PAILLE.
[illegible]
MARCHANDISES FRAICHES Pour le COMMERCE DU PRINTEMPS.
DANIEL GORREN.

ACHETEZ
Vos Marchandises Sèches
CHEZ
WEHL & DANZIGER,
RUE DU CANAL,
No 163,
Entre Bourbon et Dauphine,
NOUVELLE ORLÉANS,
TOUT S'Y VEND
A TRES BAS PRIX.
4mai—30f

Bernard Turpin, ENCANTEUR ET NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE, No 93, rue de la Vieille Levée, Entre St Louis et Conti.

Avances en argent.
[illegible] SPOFFORD, TILESTON & Co, New York. WM. J. REID.

EN débarquement du navire Happy, de Bordeaux [illegible] OSCAR BERCIER & Co.

Vins, Liqueurs, &c.
Rue Gravier, No 93
[illegible] T. SHAILER Jr.

Chapeaux de paille.
CINQUANTE douzaines chapeaux de paille d'Italie pour messieurs, à vendre par PIAGGIO FRÈRES [illegible]

AVIS AU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
MAISON de COMMISSION à PARIS.
EDOUARD GOURSAUD, de la maison QUÉBLE & GOURSAUD [illegible] QUÉBLE & GOURSAUD, 177 rue du Canal.

TRANSFERT DE MAGASIN.
I. LEVY, établi pendant dix ans au coin des rues Toulouse et Chartres, vient de transporter son magasin au coin des rues Canal et Camp [illegible] DIAMANTS, MONTRES ET BIJOUX [illegible]

REÇU par les steamers Geo. Cromwell et Evening Star—[illegible] FISCHER & ROSE, Ancienne maison Jules Rose, Rue des Magasins No 84.

Divers—Divers.
EN débarquement et en magasin—500 barils farine extra pour familles, 200 do biscuits pilote, frais, 75 do bœuf mess extra pour familles [illegible] SIMONS & COLLINS, Rue des Magasins, No 97.

Farmacia Española y Italiana,
Esquina de las calles Poydras y Philippa, N. O.
[illegible] JAIME MAINEGRA, pharmacien.

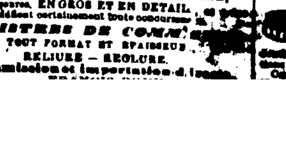

PAPETERIE ET IMPRIMERIE.
Papiers et Articles de Bureaux, en tous genres, EN GROS ET EN DÉTAIL [illegible]
REGISTRES DE COMMERCE
TOUT FORMAT ET ÉPAISSEUR.
RELIURE — RÉGLURE.
Commission et importation [illegible]

LOUISIANA ACADEMY.
Institution dirigée par M. A. Fers jeu.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
Pour les jeunes gens, Rue HOPITAL, No 13, entre Dauphine et Bourgogne.
[illegible]

Ecole supérieure et primaire, 240, 242 et 244 rue des Remparts.
DIRIGÉE PAR M. CARON.
Pensionnat et Externat.
[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme DERON,
375, ...RUE DAUPHINE......375.
[illegible]

Institution Martin.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
[illegible] RUE DU BAYOU [illegible]

Soy's Business Institute.
ECOLE COMMERCIALE,
Enseignant Passage de la Bourse et Douane.
Leçons particulières d'anglais.
[illegible]

Instruccion Mercantil,
No 33 ......Pasaje de la Bolsa......No 33
[illegible]

Aux acheteurs de coton.
MM. [illegible]

Mme OLYMPE

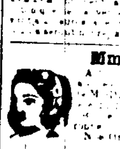

[illegible]

Prets sur gages.
[illegible] J. DAKIN.

Bouteilles vides—Bouteilles vides.
Le prix le plus élevé sera payé comptant, pour des bouteilles vides au Vable [illegible] J. A. BLAFFER agent.

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement de printemps et d'été.
Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 50 cents.—A la station de l'embarcadère, 25 cents pour aller et retour [illegible]
DE LA VILLE / DU LAC
[illegible]
O. PANDELY.

A. F. DUNBAR FACTEUR DE COTON & MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
31.......Rue de la Commune.......31

J. TATUM,
COURTIER DE MARCHANDISES,
38.........rue Gravier.........38
[illegible]

A LOUER.
Maison et jardin sur le Bayou St Jean.
[illegible]

A LOUER.
La MAISON à DEUX ÉTAGES avec VÉRANDAH [illegible]

Cigares de la Havane et tabac en feuilles
[illegible]

AU BON GOUT.
SALON PARISIEN ET MODES DE PARIS.
V. Dubois, No 38 rue Royale,
[illegible]

Henry Valeton & Co.,
27, 29 et 31, rue Bienville
ONT en magasin et à vendre, aux plus bas prix [illegible] VINS ROUGES en barriques, de Bordeaux et de Marseille, VINS BLANC et demi barriques, VINS EN CAISSE [illegible] ABSINTHES suisse et française, KIRSCH, VERMOUTH Noilly Prat & Co., LIQUEURS IMPORTÉES [illegible] CONSERVES ALIMENTAIRES—Sardines petits pois, pâtés truffés, cèpes à l'huile, champignons secs, haricots verts, macédoines de légumes, etc. BOUCHONS, BOUTEILLES vides bordelaises, etc, etc.

TABAC à fumer et à chiquer, de Goodwin & Bro. [illegible] E. J. HART & CO.

SARDINES à l'huile—30 caisses de 1/4 de boîtes sardines à l'huile de la marque Vve Rozier, de Nantes [illegible] HENRY VALETON & Co., 27, 29 et 31 rue Bienville.

TOUTES les personnes débitrices de Bertrand Camors [illegible] P. M. PRATS.

A vendre par Bornio & frère,
34, rue Gravier.
100,000 cigares de la Havane des meilleures marques [illegible] BORNIO & FRÈRE, 34 rue Gravier.

CHEVAL A VENDRE.
Un bon CHEVAL de tir, garanti sous tous les rapports. S'adresser au Dépôt de la Pompe No 3, coin Chemin du Bayou et Galvez.

MALADIES.
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGÉ.
TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes [illegible] GAUDOT, pharmacien, Orléans et Bourbon.

Conservez vos Dents.
J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE.
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Joseph Dorlan Jr. vs. J. M. D. Ga[illegible]

[illegible]

ALFRED SHAW.

Joseph Trone vs. J. C. Cromer.

[illegible]

ALFRED SHAW.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District [illegible]

A. MOREL, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District [illegible]

Description de la Propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

[illegible]

[L. S.] A. MOREL, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District [illegible] William Silverstein vs Rosa Anna Cohn, sa femme [illegible]

O. DUPLANTIER, juge.

[illegible] E. H. LEHMANN, Député Greffier.

LA GRANDE CLAIRVOYANTE
Madame LA BLANCHE,
CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 198 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine [illegible]
LE TESTAMENT DE FERRE.

PLUS DE DISTANCE.
DIVINATION! PRÉDICTION
PAR MADAME ADAH,
Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand [illegible] No 95 Rue St. Louis.

BOTTES ET SOULIERS.
3,000 paires Russett et Brodequins noirs pour habitations
A. TIRRELL & CO,
SUCCESSEURS DE TIRRELL & BATES—FABRICANTS et marchands en gros, de BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS, No 9 rue des Magasins, entre Commune et Canal.
[illegible]